

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2499

18 novembre 2010

### SOMMAIRE

Belfil S.A. ....	119915	MR Construction s.à r.l. ....	119916
Duphly Holding S.à r.l. ....	119933	Naxos Capital Partners SCA ....	119916
Ellaston Company S.A. ....	119922	Nestor Lux 2007 S.à r.l. ....	119941
Euro Modul S.à r.l. ....	119950	Newport Ventures S.A. ....	119941
European W2W Participations S.à r.l. ..	119951	Newport Ventures S.A. ....	119941
Fancy S.A. ....	119911	Newport Ventures S.A. ....	119942
FIL (Luxembourg) S.A. ....	119943	Nex-Foto Capital S.A. ....	119942
G.W.T. S.A. ....	119906	Nuka S.à r.l. ....	119939
IP Network International S.A. ....	119909	Ondina Strategies S.A. ....	119942
Loherco S.A. ....	119908	Optimum Conseil S.A. ....	119943
Loherco S.A. ....	119909	Optimum Conseil S.A. ....	119942
LSF4 Mega Investments S.à r.l. ....	119910	Opus Estates S.A. ....	119945
LSF4 Mega Investments S.à r.l. ....	119910	Pan Europe AG ....	119949
LSF5 River Investments S.à r.l. ....	119910	Pargestion S.A. ....	119949
LSF5 River Investments S.à r.l. ....	119910	Pargestion S.A. ....	119950
LSF IV TMK Holding S.à r.l. ....	119909	Paritex Holding SPF S.A. ....	119950
LSF IV TMK Holding S.à r.l. ....	119909	PDL Europe GV Holdings S.à r.l. ....	119912
Lubia S.A. ....	119911	PDL Europe GV Subs S.à r.l. ....	119942
Lubia S.A. ....	119911	Pergam Properties 1 S.C.A. ....	119951
Luxembourg Trust & Consulting S.A. ...	119912	Pergam Properties 3 S.C.A. ....	119952
Lux-Halal Sàrl ....	119914	Pix Investments S.A. ....	119952
Lux Lettering S.à r.l. ....	119911	Pix Investments S.A. ....	119952
Luxmin Trade S.A. ....	119912	Pix Investments S.A. ....	119952
Luxmin Trade S.A. ....	119912	Private Value A S.à r.l. ....	119945
Luxmin Trade S.A. ....	119908	Private Value B S.à r.l. ....	119945
M3 Lux Catering S.à r.l. ....	119922	ProLogis ITALY XXII S.à r.l. ....	119939
Maint S.A. ....	119913	ProLogis Management Services S.à r.l. ..	119914
Maison du Timbre Charles SEIDEL s. à r.l. .....	119913	Regata Investments S.A. ....	119943
Medipole S.A. ....	119914	Shining Furrow S.à r.l. ....	119946
Montante Holding S.A. ....	119910	Stadtpark 1.7 S.C.S. ....	119952
M.P.N. S.A. ....	119913	Trasfin S.A. ....	119913
		Trèves Offices SA ....	119949

**G.W.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.403.

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «G.W.T. S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 146.403, (la «Société»),

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1230 du 25 juin 2009.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis le jour de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angelina SCARCELLI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de QUINZE MILLIONS D'EUROS (15.000.000,- EUR) qui sera représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par actions.

2. Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles pendant une période de cinq ans, prenant fin le 30 septembre 2015 sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription d'actions à émettre.

3. Autorisation à donner au conseil d'administration, dans le cadre du capital autorisé à instaurer, d'émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligation au porteur ou autre.

4. Décision de modifier dans les deux versions anglaise et française de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter les points 1.- à 3.- du présent ordre du jour.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,-EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée générale, après délibération, prend chaque fois à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'instaurer dans les statuts de la Société un capital autorisé à hauteur de QUINZE MILLIONS D'EUROS (15.000.000,- EUR) qui sera représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action.

*Deuxième résolution*

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, concernant les sociétés commerciales, l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et notamment avec l'autorisation de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission d'actions nouvelles et lors de l'émission d'obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq (5) ans expirant le 30 septembre 2015.

Le présent rapport, après signature «ne varietur» par toutes les parties comparantes à l'acte et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte à des fins d'enregistrement.

### Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, dans le cadre de cet capital autorisé.

L'assemblée autorise à la même occasion le conseil d'administration à fixer les termes et conditions de ces emprunts convertibles et d'autoriser le conseil d'administration à faire toutes les démarches nécessaires, à constater notamment le paiement du prix de souscriptions net des obligations convertibles et, à la conversion des obligations en actions nouvelles, de faire constater par acte notarié la réalisation de l'augmentation de capital et d'acter la modification subséquente de l'article CINQ (5), alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, se rapportant précisément au capital social souscrit de la Société.

### Quatrième résolution

Afin de refléter la décision prise par les actionnaires ci-avant d'instaurer un capital autorisé avec la possibilité d'émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier, dans les deux versions originales de l'acte de constitution, soit en anglais et en français, l'article CINQ (5) des statuts pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

#### Version anglaise:

**Art. 5.** "The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) divided into three hundred and twenty (320) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at FIFTEEN MILLION EURO (15,000,000.- EUR) to be divided into hundred and fifty thousand (150,000) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 30 September 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares."

#### Version française:

**Art. 5.** «Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de QUINZE MILLIONS D'EUROS (15.000.000,- EUR) qui sera divisé en cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12156. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010139043/137.

(100159658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Luxmin Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3332 Fennange, 2, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.069.

A l'issue du Conseil d'Administration du 15 décembre 2008 a été nommé

*ADMINISTRATEUR DELEGUE*

Madame Marie-Claire FEYDER, administrateur- délégué,

née le 19/04/1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3332 Fennange, 2 route d'Esch.

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Fennange, le 14 octobre 2010.

Pour extrait conforme et sincère.

Signature

Référence de publication: 2010137129/15.

(100156097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Loherco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 72.100.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010137116/10.

(100156544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Loherco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 72.100.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010137117/10.

(100156545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**LSF IV TMK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 88.713.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137118/10.

(100156178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**IP Network International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R.C.S. Luxembourg B 114.002.

## EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 6 octobre 2010, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs:

- Walter Neuhauser, avec adresse professionnelle Aachenerstrasse 1042, D-50858 Cologne,
- Jean-Louis Scheider avec adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg,
- Martin Krapf, avec adresse professionnelle Aachenerstrasse, 1042A, D-50858 Cologne,
- Arie Hans Duiverman avec adresse professionnelle Mediapark, Sumatralaan 47, NL-1217 Hilversum,
- Denis Masquelier avec adresse professionnelle Avenue Jacques Georgin 2, B-1030 Bruxelles,

leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration de proroger le mandat de Monsieur Eric Ambrosi, comme Commissaire aux comptes, ayant son adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg, pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010141284/24.

(100159699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**LSF IV TMK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 88.713.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137119/10.

(100156213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**LSF4 Mega Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.341.

Les comptes annuels au 30 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137120/10.

(100156204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**LSF4 Mega Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.341.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137121/10.

(100156208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**LSF5 River Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.824.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137122/10.

(100156183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Montante Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 54.715.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MONTANTE HOLDING S.A.*

*Société anonyme holding*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010137145/14.

(100156607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**LSF5 River Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.824.

Les comptes annuels au 30 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137123/10.

(100156190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Lubia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 76.707.

*Mention modificative remplace la 1<sup>ère</sup> version déposée sous la référence L080119541.04 en date du 13/08/2008*

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 octobre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010137124/11.

(100156252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Lubia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 76.707.

*Mention modificative remplace la 1<sup>er</sup> version déposée sous la référence L09011162304 en date du 22/07/2009*

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 octobre 2010. Signature.

Référence de publication: 2010137125/11.

(100156282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Fancy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.197.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 29 septembre 2010, que l'Assemblée a pris, entre autre, les résolutions suivantes:

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social du 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir de la date de l'assemblée.

*Septième résolution:*

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle de trois administrateurs de la société comme suit:

- Monsieur Sergio VANDI, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Frédéric ADAM, 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Mirko LA ROCCA, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

*Pour la société FANCY S.A.*

**BANQUE BPP S.A.**

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2010140322/22.

(100159515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Lux Lettering S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 90.530.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137126/10.

(100156193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Luxembourg Trust & Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 95.028.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137127/10.

(100156465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Luxmin Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3332 Fennange, 2, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137130/10.

(100156142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Luxmin Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3332 Fennange, 2, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137131/10.

(100156152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**PDL Europe GV Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.140.

En date du 12 octobre 2010, la société PDL Europe GV Ltd. a cédé ses 12.500 parts sociales de la société à responsabilité limitée PDL Europe GV Holdings S.à r.l. à la limited partnership FREP Holdings Canada 1 LP, ayant son siège social à 2500 - 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta, Canada, T5J 3N6, enregistrée auprès du "Registrar of Corporations for the Province of Alberta", sous le numéro LP15324239.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

PDL Europe GV Holdings S.à r.l.

Hugo Froment

Référence de publication: 2010137175/14.

(100156543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Luxmin Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3332 Fennange, 2, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137132/10.

(100156156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.



**M.P.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 112.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010137133/13.

(100156086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Maison du Timbre Charles SEIDEL s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 73, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 15.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 octobre 2010.

Tom METZLER  
Notaire

Référence de publication: 2010137135/12.

(100156035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Trasfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 30.988.

Par décision du conseil d'administration tenu le 13 octobre 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Luca ANTOGNONI, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Madame Emanuela CORVASCE résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRASFIN S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2010137577/19.

(100157003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**Maint S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 55.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137140/10.

(100156024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Medipole S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 101.232.

La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société MEDIPOLE SA, R.C. Luxembourg n° B 101 232 a été résilié avec effet au 01/10/2010.

Le siège social de la société MEDIPOLE SA, établi à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 01/10/2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/10/2010.

Fiduciaire GL SARL.

Signature

*La gérante*

Référence de publication: 2010137141/15.

(100156294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**ProLogis Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.695.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.298.

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement**

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 18 Aout 2010*

Il a été décidé que:

1. La démission de Mme Linda van Velzen avec effet au 18 aout 2010 en tant que gérante de la Société a été acceptée.

Luxembourg, le 07 octobre 2010.

Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010137188/15.

(100156248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Lux-Halal Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 11, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 146.286.

Suite à la cession de parts sociales de la société intervenue le 18 octobre 2010,

entre les cédants:

1. Monsieur Rachid EL YAAGOUBI, boucher, demeurant à F - 57100 Thionville (France), 9, rue Château Jeannot,

2. Monsieur Khalid FIKRI ZANAHI, boucher, demeurant à L- 4741 Pétange, 26, rue des Jardins,

3. Monsieur Nouredine JNAH, boucher, demeurant à F- 54400 Longwy (France), 12, rue Oscar d'Adelward,

Et les cessionnaires

1) Monsieur Mohsen MAKNI, boucher, résidant à L-2327 Luxembourg, 40, montée de la Pétrusse,

2) Madame Nadia MOKHLESS épouse MAKNI, femme au foyer, résident à L-2327 Luxembourg, 40, montée de la Pétrusse,

La répartition du capital est la suivante:

1. Madame Nadia MOKHLESS épouse MAKNI , préqualifiée, quatre vingt parts . . . . . 80

2. Monsieur Mohsen MAKNI, préqualifié, vingt parts . . . . . 20

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour LUX-HALAL Sàrl

M. François SCHLOESSER / M. Mohsen MAKNI

*Gérant technique / Gérant administratif*

Référence de publication: 2010138600/25.

(100158262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**Belfil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.819.

L'an deux mille dix.

Le dix-sept septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Eliane IRTHUM, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après "la mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme BELFIL S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.819, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 999 du 1<sup>er</sup> juillet 2002., dont les statuts ont pas été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 407 du 20 mars 2007

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 août 2010; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme BELFIL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à deux cent mille euros (200.000,-EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

II.- qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 24 août 2010 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de huit cent mille euros (800.000,-EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,-EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune à un million euros (1.000.000,-EUR), par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par apport en nature et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation respective.

V.- Que les huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune ont été souscrites comme décrit ci-avant et ont libérées intégralement par un apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible.

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond par au moins au montant de l'augmentation du capital social.

Ettelbruck, le 13 septembre 2010."

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million euros (1.000.000,EUR), représenté par dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.850,-EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et Signé: Eliane IRTHUM, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3175. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138919/62.

(100159447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**MR Construction s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. Le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 101.001.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137148/10.

(100156173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Naxos Capital Partners SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 102.788.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of "NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA" (the "Corporation"), a société en commandite par actions, qualifying as a société d'investissement en capital à risque ("SICAR") having its registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 3 September 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2010 on 11 October 2004.

The Meeting was opened at 5.45 p.m. under the chairmanship of Mr. Sam RECKINGER, company director, professionally residing in Luxembourg who appointed as secretary Mr. Jean-Pierre MERNIER, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Laetitia CHANIOL, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau thus being constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the shareholders, the proxies of the shareholders represented and by the bureau meeting, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

II. As appears from the same attendance list, 1,320 ordinary shares and one management share of the Corporation, representing 100% of the share capital of the Corporation, are duly present or represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda;

III. The shareholders being all present or represented, they waive their right to being formally convened by way of prior notices.

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

*Agenda:*

(i) Change of the accounting year of the Corporation to begin on 1<sup>st</sup> January each year and to end on 31<sup>st</sup> December of the same year, it being noted that (i) the current accounting year will end on 31<sup>st</sup> December 2010 and (ii) the annual general meeting of shareholders will be held on the last Thursday of the month of June at 2.00 p.m. and subsequent amendment of articles 11 and 24 of the articles of incorporation of the Corporation (the "Articles");

(ii) amendment of the valuation principle of the Corporation's assets by amending articles 21 and 22 of the Articles;

(iii) changes to the provisions applicable to the determination of the subscription price of the shares within the Corporation by amending article 6 of the Articles; and

(iv) general update of the Articles to reflect, inter alia, the latest legal and regulatory developments by amending, inter alia, articles 4, 6, 7, 9, 12, 14, 20, 24, 25 and 27 of the Articles.

V. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution:*

The Meeting unanimously resolved to (i) change the accounting year of the Corporation to begin on 1<sup>st</sup> January each year and to end on 31<sup>st</sup> December of the same year, it being noted that (a) the current accounting year will end on 31<sup>st</sup> December 2010 and (b) the annual general meeting of shareholders will be held on the last Thursday of the month of June at 2.00 p.m. and (ii) to amend articles 11 and 24 of the articles of incorporation of the Corporation (the "Articles") which shall read respectively as follows:

" **Art. 11.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of June at 2.00 p.m. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require."

" **Art. 24.** The Corporation's financial accounts shall be established each year using the Lux GAAP accounting principles for the period starting on the first day of January of each year and ending on the thirty-first day of December of the same year."

*Second resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend the valuation principles of the Corporation by amending the first paragraph of article 21 and article 22 of the Articles which shall read respectively as follows:

" **Art. 21.** The Net Asset Value of Shares and the redemption price of Ordinary Shares in the Corporation shall, for the purposes of the redemption of Ordinary Shares pursuant to Article 20 of these Articles, be calculated on such day determined from time to time by the Manager at its discretion and in good faith (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Date").(...)"

" **Art. 22.** The Net Asset Value of Shares in the Corporation shall be expressed in euro as a per Share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Corporation, being the value of the assets of the Corporation less its liabilities, by the number of Shares of the Corporation then outstanding.

The assets are valued on the basis of fair value. The value of the Corporation shall be determined using the criteria corresponding to the valuation guidelines and principles set out in the Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital published by the Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), the British Venture Capital Association (BVCA) and the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) and in compliance with accounting regulations applicable on the relevant Valuation Date. In the event of discrepancy between the recommendations of the AFIC, the BVCA and the EVCA, the recommendations of the EVCA will prevail.

The Manager is authorised to draw up or amend the rules relating to determining the relevant valuation prices (the "Valuation Rules"). The Manager will ensure that the Valuation Rules are applied on a consistent basis.

For the purpose of this Article:

- a) Shares of the Corporation to be redeemed under Article 20 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in that Article, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Corporation;
- b) all investments, cash balances and other assets of the Corporation denominated otherwise than in euro, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares and
- c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Corporation on such Valuation Date, to the extent practicable.
- d) Commitments from investors to subscribe Shares in the Corporation shall not be considered for the purpose of calculating the Net Asset Value of the Corporation."

*Third resolution:*

The Meeting unanimously resolved to amend the provisions applicable to the determination of the subscription price of the shares within the Corporation by amending paragraphs 4 and 7 of article 6 of the Articles which shall read respectively as follows:

"The General Partner is authorized without limitation to issue further partly or fully paid Ordinary Shares at any time at the price per Share determined by the General Partner and disclosed in the Corporation's sales documents without reserving to existing Shareholders a preferential right to subscription of the Ordinary Shares to be issued."

And

"The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the Shares. Shares will be issued at a subscription price determined by the General Partner and disclosed in the Corporation's sales documents plus a subscription charge and/or a subscription premium (if any) to be determined by the General Partner."

*Fourth resolution:*

The Meeting unanimously resolved to update the Articles to reflect, inter alia, the latest legal and regulatory developments as follows: by amending, inter alia, articles 4, 6, 7, 9, 12, 14, 20, 24, 25 and 27 of the Articles:

- article 4 of the Articles is amended by adding a new paragraph as paragraph 2 which shall read as follows:

"If and to the extent permitted by law, the General Partner may decide to transfer the registered office of the Corporation to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg."

- paragraph 3 of article 6 of the Articles is amended by adding a new paragraph as paragraph 2 which shall read as follows:

"The minimum capital of the Corporation (including share premiums, if any) shall be one million Euro (EUR 1,000,000.-)."

- paragraph 5 of article 6 of the Articles is amended by adding a new paragraph as paragraph 2 so as to read as follows:

"Ordinary Shares may only be subscribed by well-informed investors within the meaning of the SICAR Law, i.e. any institutional investor, professional investor or any other investor who confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor and (i) investing or committing to invest a minimum of one hundred twenty five thousand euro (125,000 EUR) in the Sicar or (ii) having been subject to an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Corporation."

- the first paragraph of article 7 of the Articles is amended so as to read as follows:

"Shares may be issued in registered and/or bearer form at the General Partner's discretion, as indicated in the Corporation's sales documents."

- article 9 of the Articles is amended by adding the wording "following e.g. a Default as such term is defined in the Corporation's sales documents," after the terms "where it appears to the Corporation that any person precluded from holding Shares in the Corporation, ..."

- the penultimate paragraph of article 12 of the Articles is amended so as to read as follows:

"Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast, subject to the approval of the General Partner. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the Shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote."

- the last paragraph of article 14 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The Manager may not be removed from its capacity as manager of the Corporation in any event except for gross negligence or wilful misconduct. In such case, the Manager will be replaced by a resolution of the Shareholders provided that at least one half of the Ordinary Shares issued are present or represented and such resolution carries out at least two thirds of the votes cast."

- the third paragraph of article 20 of the Articles is amended so as to read as follows:

"Notwithstanding the foregoing, no redemption (other than compulsory redemptions) will be dealt with by the General Partner, should the Net Asset Value per Share be equal or lower than nil. In addition, redemptions of Ordinary Shares shall normally be effected pro rata the respective number of Ordinary Shares held by each Shareholder."

- the first paragraph of article 25 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The appropriation of the annual results and any other distributions shall be determined by the annual general meeting of Shareholders upon proposal by the General Partner."

- article 27 of the Articles is amended so as to read as follows:

"At any general meeting of Shareholders convened in order to amend these Articles of Incorporation, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of the capital of the Corporation. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolution must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

By derogation, the modification of the status of the Corporation as a Sicar shall be subject to unanimous vote of the Shareholders and the prior approval of Luxembourg supervisory authorities."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxies holders of the appearing parties, the proxies holders of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "NAXOS CAPITAL PARTNERS SCA", (la "Société"), société en commandite par actions, qualifiée de société d'investissement en capital à risque ("SICAR") ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1010 le 11 octobre 2004.

L'Assemblée a été ouverte à 17.45 heures sous la présidence de Monsieur Sam Reckinger, administrateur de sociétés, de résidence professionnelle à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Laetitia CHANIOL, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et prié au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre détenus par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence est signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et restera annexée à l'original du présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

II. Il appert de ladite liste de présence que 1.320 actions de commanditaire et une action de commandité de la Société représentant 100% du capital social de la Société sont dûment présents ou représentés à cette Assemblée qui est, en conséquence, régulièrement constituée et peut délibérer sur les points visés à l'ordre du jour;

III. Les actionnaires étant tous représentés, ils renoncent à leur droit d'être formellement et préalablement convoqués à la présente assemblée.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

*Ordre du jour:*

(i) Modification de l'année sociale de la Société de façon à ce qu'elle débute le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, étant noté que (i) l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2010 et (ii) que l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le dernier jeudi du mois de juin à 14 heures et modification subséquente des articles 11 et 24 des statuts de la Société (les "Statuts");

(ii) modification des principes d'évaluation des actifs de la Société en modifiant les articles 21 et 22 des statuts de la Société (les "Statuts");

(iii) modification des règles applicables à la détermination du prix de souscription des actions au sein de la Société en modifiant l'article 6 des Statuts; et

(iv) mise à jour d'ordre générale des Statuts afin de notamment refléter les derniers développements légaux et réglementaires en modifiant notamment les articles 4, 6, 7, 9, 12, 14, 20, 24, 25 et 27 des Statuts.

V. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée décide à l'unanimité (i) de modifier l'année sociale de la Société de façon à ce qu'elle débute le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, étant noté que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2010 et que l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le dernier jeudi du mois de juin à 14 heures et (ii) de modifier en conséquence les articles 11 et 24 des statuts de la Société (les "Statuts") qui se liront respectivement comme suit:

“ **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 14 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si l'Associé Commandité constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

“ **Art. 24.** Les comptes sociaux de la Société seront établis chaque année en utilisant les principes comptables de LUX GAAP pour la période débutant le premier jour de janvier de chaque année et terminant le trente-et-unième jour de décembre de la même année.”

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier les principes d'évaluation de la Société moyennant la modification du premier paragraphe de l'article 21 et de l'article 22 des Statuts qui se liront respectivement comme suit:

“ **Art. 21.** La Valeur Nette d'Inventaire des Actions et les prix de rachat d'Actions Ordinaires de la Société seront, en vue du rachat d'Actions Ordinaires en application de l'Article 20 des Statuts, sera calculé au jour fixé de temps à autre par l'Associé Commandité à sa discrétion et de bonne foi (le jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire est désigné dans les présents statuts comme "Jour d'Evaluation"). (...)”

Et

“ **Art. 24.** La Valeur Nette d'Inventaire d'Actions de la Société est exprimée en euros comme un chiffre par Action et déterminée au Jour d'Evaluation en divisant les avoirs nets de la Société, étant la valeur des avoirs de la Société moins ses engagements, par le nombre des Actions de la Société en émission.

Les actifs sont évalués sur base de leur juste valeur. La valeur de la Société sera déterminée selon les critères correspondants aux indications de valorisation contenues dans les Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital publiées par l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), la British Venture Capital Association (BVCA) et la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) et en conformité avec la réglementation comptable en vigueur au Jour d'Evaluation concerné. En cas de divergence entre les recommandations de l'AFIC, de la BVCA et de l'EVCA, les recommandations de l'EVCA prévaudront.

Le Gérant est autorisé à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des prix d'évaluation en question (les "Règles d'Evaluation"). Le Gérant veillera à ce que les Règles d'Evaluation soient appliquées de façon cohérente.

Aux fins du présent article:

a) les Actions de la Société qui sont en passe d'être rachetées conformément à l'Article 20 ci-avant, seront considérées comme Actions existantes et seront prises en considération jusqu'à la clôture des transactions à la Jour d'Evaluation mentionné dans cet Article et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme une dette de la Société,

b) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en euros, seront évalués après prise en considération du ou des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'Actions, et

c) effet sera donné au Jour d'Evaluation à tous achats ou ventes de titres contractés par la Société à ce Jour d'Evaluation, dans la mesure du possible.

d) les engagements des investisseurs de souscrire des Actions dans la Société ne seront pas considérés pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société.»

*Troisième résolution:*

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier les règles applicables à la détermination du prix de souscription des actions au sein de la Société en modifiant les paragraphes 4 et 7 de l'article 6 des Statuts qui se liront respectivement comme suit:

"L'Associé Commandité est autorisé à tout moment et sans limites à émettre des Actions Ordinaires partiellement ou entièrement libérées à un prix par Action déterminé par l'Associé Commandité et figurant dans les documents commerciaux de la Société sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel sur les Actions Ordinaires à émettre."

Et

"L'Associé Commandité est de plus autorisé et instruit à déterminer les conditions de chacune de ces émissions et d'assujettir de telles émissions au paiement au moment de l'émission des Actions. Les Actions seront émises à un prix de souscription déterminé par l'Associé Commandité et figurant dans les documents commerciaux de la Société, auquel sera ajouté des frais de souscription et/ou une prime d'émission (si applicable) qui seraient fixés par l'Associé Commandité."

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée décide à l'unanimité de procéder à une mise à jour d'ordre générale des Statuts afin de notamment refléter les derniers développements légaux et réglementaires de la manière suivante:

- l'article 4 des Statuts est modifié par l'insertion d'un nouveau paragraphe 2 libellé comme suit:

"Si, et dans la mesure permise par la loi, l'Associé Commandité peut décider de transférer le siège social de la Société en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg. "

- le paragraphe 3 de l'article 6 des Statuts est modifié de manière à se lire comme suit:

"Le capital minimum de la Société (comprenant le cas échéant les primes d'émission) est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000)."

- le paragraphe 5 de l'article 6 des Statuts est modifié de manière à se lire comme suit:



"Des Actions Ordinaires ne pourront être souscrites que par des investisseurs avertis au sens de la Loi relative aux SICAR, c'est-à-dire un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur confirmant par écrit qu'il a le statut d'un investisseur averti et (i) s'engageant à investir un minimum de cent vingt-cinq mille euro (EUR 125.000) dans la SICAR ou (ii) ayant été soumis à l'obtention d'une attestation faite par un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE, par une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE ou par une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa faculté à évaluer de manière adéquate un investissement dans la Société."

- le paragraphe 1 de l'article 7 des Statuts est modifié de manière à se lire comme suit:

"Les Actions pourront être émises sous la forme nominative et/ou au porteur à la discrétion de l'Associé Commandité, tel qu'indiqué dans les documents de vente de la Société."

- l'article 9 des Statuts est modifié par l'insertion du libellé (à la suite par exemple) Default tel que ce terme est défini dans les documents de vente de la Société, "après les termes" s'il apparaît à la Société qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions de la Société,"

- l'avant dernier paragraphe de l'article 12 des Statuts est modifié de manière à se lire comme suit:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions de l'assemblée des Actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés, soumis à l'approbation de l'Associé Commandité. Les votes exprimés ne comprendront pas les votes attachés à des Actions dans le cadre desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont retournés un bulletin de vote blanc ou invalide."

- le dernier paragraphe de l'article 14 des Statuts est modifié de manière à se lire comme suit:

"Le Gérant ne peut pas être révoqué de sa fonction de Gérant de la Société sauf pour négligence grave ou faute intentionnelle. Dans ce cas, le gérant sera remplacé par une décision des Actionnaires à condition qu'au moins la moitié des Actions Ordinaires émises soient présentes ou représentées et que cette résolution emporte au moins deux tiers des votes exprimés."

- le troisième paragraphe de l'article 20 des Statuts est modifié de manière à se lire comme suit:

"Nonobstant ce qui précède, aucun rachat d'Actions (autre que les rachats forcés d'Actions) sera traité par l'Associé Commandité si la valeur nette d'inventaire par Action est égale ou inférieure à zéro. De plus, les rachats d'Actions Ordinaires devront normalement être effectués proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenues par chaque Actionnaire."

- le premier paragraphe de l'article 25 des Statuts est modifié de manière à se lire comme suit:

"L'assemblée générale des Actionnaires décidera sur proposition de l'Associé Commandité, de l'usage à faire des résultats annuels et d'autres distributions."

- l'article 27 des Statuts est modifié de manière à se lire comme suit:

"Pour toute assemblée générale des Actionnaires convoquée dans le but de modifier ces Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts, le quorum de présence sera égal à au moins à la moitié du capital de la Société. Si les exigences de quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée peut être convoquée conformément à la loi. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée peut délibérer valablement indépendamment du nombre d'Actions représentées."

Dans les deux assemblées, les résolutions doivent être votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve de leur approbation par le Gérant.

Par dérogation, la modification du statut de Sicar de la Société exigera le vote unanime des Actionnaires et l'approbation préalable des autorités de surveillance luxembourgeoises."

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé ensemble avec nous le notaire, le présent acte original.

Signé: J.-P. MERNIER, S. RECKINGER, L. CHANIOL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44291. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139184/314.

(100159738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

**M3 Lux Catering S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 41, route de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 79.853.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137149/10.

(100156078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Ellaston Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2673 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 155.957.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the first of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Kaloyan Stoyanov, jurist, born on December 15<sup>th</sup>, 1948, at Sofia (Bulgria) with professional address at 6, Place des Eaux-Vives, CH-1211 Geneva 3 (Switzerland), hereby represented by Mrs Cynthia FRADCOURT, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Geneva on September 20<sup>th</sup>, 2010.

This proxy initialed "ne varietur" by the proxyholder and the notary remain annexed to this deed and will be registered together with this deed.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- the appearing party is the Sole Shareholders of the Company "ELLASTON COMPANY NV", a limited liability company (the "Company"), with its registered office at Pietermaai 123, Curaçao, Netherlands Antilles (Curaçao), registered with the Curaçao Commercial Register under the number 78802, incorporated under the laws of the Netherlands Antilles pursuant to a deed of Gerard Christoffel Antonius Smeets, notary residing in Curaçao, Netherlands Antilles, dated May 5<sup>th</sup>, 1998;

- the agenda of the extra-ordinary meeting of the Company "ELLASTON COMPANY NV", pre-qualified (herein after the "General Meeting"), is the following:

*Agenda:*

1. Confirmation of the transfer of register office and the principal establishment of the Company from Curaçao (Netherlands Antilles) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with immediate effect.

2. Confirmation of the conversion of the Company into a company limited by shares (société anonyme) with the name of ELLASTON COMPANY S.A. and confirmation of the change of nationality of the Company from that of the Netherlands Antilles into that of Luxembourg.

3. Confirmation of the modification of the object of the Company that shall be as follows:

a) The purpose of the Company is the holding of participatory interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control, management and development of such interests.

b) In particular, the Company may acquire securities of any kind, and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit them by sale, transfer, exchange, or otherwise. It may acquire and develop patents and other rights relating directly or indirectly to these patents.

c) The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may take any mortgage, pledge or other securities in order to secure these loans.

d) The Company may carry out on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.

4. Approval of the balance sheet of the Company as at 30 June 2010 with confirmation that all the assets and liabilities of the Company remain those of the Company now of Luxembourg nationality, the Company continuing to hold all the assets and to be liable for all the liabilities and all the commitments of the Company previously of Netherlands Antilles nationality and approval of the Auditor's report describing the financial situation of the Company.

5. Confirmation and approval of new Articles of Incorporation in compliance with Luxembourg law.

6. Discharge to be granted to the director of the Company for the execution of his mandate until this present day.

7. Appointment of the members of the board of directors of the Company.
8. Appointment of the Statutory Auditor (“commissaire”) of the Company.
9. Miscellaneous.

As all the shares are present or represented at the General Meeting, it has been set aside from the usual convening notice, the shareholders present and represented declaring that they have been duly convened and declaring having being duly informed of the contents of the agenda prior to the meeting.

The General Meeting representing all the shares is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken by the General Meeting:

*First resolution*

The General Meeting decides to confirm the transfer of the registered office as well as of the principal establishment of the Company from Pietermaai 123, Curaçao, Netherlands Antilles (Curaçao) to 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with immediate effect and to discontinue and terminate the activities of the Company in the Netherlands Antilles with immediate effect.

*Second resolution*

The General Meeting decides to confirm the conversion of the Company into a company limited by shares (société anonyme) with the name ELLASTON COMPANY S.A. and to confirm the change of the nationality of the Company from that of the Netherlands Antilles into that of Luxembourg.

*Third resolution*

The General Meeting decides to confirm the modification of the object of the Company that shall be as follows:

“a) The purpose of the Company is the holding of participatory interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control, management and development of such interests.

b) In particular, the Company may acquire securities of any kind, and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit them by sale, transfer, exchange, or otherwise. It may acquire and develop patents and other rights relating directly or indirectly to these patents.

c) The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may take any mortgage, pledge or other securities in order to secure these loans.

d) The Company may carry out on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.”

*Fourth resolution*

The General Meeting decides to approve the balance sheet of the Company as at June 30<sup>th</sup>, 2010 and confirm that all the assets and liabilities of the Company previously of Netherlands Antilles nationality remain those of the Company now of Luxembourg nationality, the Company continuing to hold all the assets and to be liable for all the liabilities and all the commitments of the Company previously of Netherlands Antilles nationality and to approve the report drawn up by a reviseur d’entreprises, the société à responsabilité limitée “L’Alliance Révision SARL”, with registered office in Luxembourg, describing the financial situation of the Company which conclusion is the following:

“On the basis of our review and tests described above, we do not have any remarks to state on the valuation of assets and liabilities of the Company, and which correspond at least to the number and value of ordinary shares of the Company to be issued as a Société anonyme.”

The said balance sheet and the said report signed “Ne varietur” by the proxy of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Fifth resolution*

The General Meeting decides to confirm and approve some new articles of incorporation in compliance with the laws of Luxembourg which shall be as follows:

**“Title I. Definitions**

In these Articles of Incorporation, the following words shall, where relevant to the context, have the following meanings:

- a) the “Articles” means: these Articles of Incorporation;
- b) the “Board” means: The board of directors of the Company;
- c) “Business Day” means: a day on which banks in Luxembourg are open for business;
- d) the “Company” means: ELLASTON COMPANY S.A. established pursuant to the Articles;
- e) the “General Meeting” means: the general meeting of the shareholders of the Company;

- f) the "Law" means: The law on commercial companies of August 10<sup>th</sup> 1915, as amended;
- g) the "Registered Office" means: The registered office of the Company, to which all notices, summonses and other acts of procedure must be served, and established pursuant to the provisions of Article 3 of the Articles;
- h) the "Register of Shareholders" means: The Company's register of shareholders listing all the registered shares and maintained pursuant to the provisions of Article 7.

## Title II. General

**Art. 1. Status and Name.** There is hereby formed a "société anonyme", a public company limited by shares in the name of ELLASTON COMPANY S.A., (hereinafter referred to as "the Company").

### Art. 2. Duration.

- a) The Company is established for ninety-nine years as from the date of signature of the present Deed.
- b) A resolution of the shareholders of the Company in a General Meeting, adopted in the manner required for amendment of the Articles, may dissolve the Company at any time, in accordance with the provisions of Article 23.

### Art. 3. Registered office.

- a) The Registered Office is established in Luxembourg.
- b) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors and in accordance with the Law.
- c) In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered Office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered Office, shall remain of Luxembourg nationality. Such declaration of the transfer of the Registered Office shall be made and brought to the attention of third parties by the representative of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

### Art. 4. Object.

- a) The object of the Company is the holding of participatory interests, in whatever form, in other companies either Luxembourg or foreign, and the control, management and development of such interests.
- b) In particular, the Company may acquire securities of any kind, and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and may exploit them by sale, transfer, exchange, or otherwise. It may acquire and develop patents and other rights relating directly or indirectly to these patents.
- c) The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. It may take any mortgage, pledge or other securities in order to secure these loans.
- d) The Company may carry out on any real estate transactions or any other commercial activities of any kind and may realise any operations and provide any commercial, industrial or financial services, which are necessary to the accomplishment of its object.

## Title III. Share capital

**Art. 5. Share capital.** The Company has a subscribed capital of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000), divided into one hundred twenty thousand (120,000) shares of par value of one euro (EUR 1) each.

**Art. 6. Changes in the share capital.** The Company may acquire or redeem its own shares as permitted by the Law.

### Art. 7. Shares.

- a) The shares may only be issued in bearer or registered form. All registered shares issued by the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept at the Registered Office of the Company. Such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his address where the convening notices shall be sent, the number of shares held by him and the amount paid up on each such share. If the Register of Shareholders does not contain the address of a shareholder, the address of such shareholder will be deemed to be the address of the Registered Office.
- b) The shares may be issued, according to the owner's choice, as one share per unit or as certificates representing several shares.
- c) Transfer of registered shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register of Shareholders, and every such inscription shall be signed by the assignor and the assignee or by their attorneys in fact. Transfer of bearer shares shall be executed by physical delivery of the relevant bearer share certificates.

## Title IV. Administration and Supervision

### Art. 8. General meetings of shareholders.

- a) The annual General Meeting shall be held on the last Friday of June at 3 p.m. If this day is not a Business Day, the meeting shall be held on the next Business Day at the same time.

b) All General Meetings shall be held either at the Registered Office or at any other place in Luxembourg, as indicated in the convening notice issued by the Board.

c) The Board is authorised to require holder of bearer shares, if applicable wishing to attend any General Meeting to deposit their shares five clear days before the date fixed therefore, at the place indicated in the convening notice issued by the Board.

**Art. 9. Powers of the general meeting.**

a) Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders.

b) The General Meeting shall have such powers as are reserved for it by the Law and by these Articles; specifically, it shall have the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

c) All or any of the provisions of the Articles may be amended by a General Meeting, provided that such General Meeting meets the requirements as to quorum, majority and notice laid down by the Law for the amendment of the Articles.

**Art. 10. Quorum and votes of shareholders.**

a) Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company except as otherwise required by the Law.

b) Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder.

c) Resolutions of General Meetings duly convened shall be passed by a majority vote of members present or represented.

**Art. 11. Convening notice.**

a) The convening notices for the General Meetings will be effected in accordance with the Law.

b) Where all shareholders are present at the General Meeting, either personally or by proxy, and where they waive their rights to be duly convened at such Meeting and declare that they have previously been made aware of the Agenda of the meeting, such General Meeting shall validly deliberate.

**Art. 12. Directors.**

a) The company shall be managed by a Board consisting of at least three members, who need not be shareholders.

b) The directors shall be appointed by the General Meeting for a period of not more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting with or without cause and/or be replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

c) In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining directors may meet and may elect, by a majority vote, a replacement whose appointment shall be submitted to the next General Meeting.

d) Any director appointed by the General Meeting or as provided for in Article 12.c. above, in replacement of another director whose mandate has not expired, shall complete the term of office of such replaced director.

e) The Board may elect from among its members a Chairman.

**Art. 13. Powers of the board.**

a) The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to the object of the Company, including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company.

b) All matters not expressly reserved to the General Meeting by the Law or by these Articles shall fall within the scope of the Board's authority and power.

c) In particular, any litigations involving the Company, either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Board or by a director or any other person delegated for this purpose by the Board.

d) The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors, or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 16. Where the Directors sign any document on behalf of the Company, they shall indicate that they are acting on behalf of the Company.

**Art. 14. Board meetings.**

a) The Board shall meet when called to do so by the Chairman or one or several directors of the Company, as often as the interest of the Company so requires. The Board shall meet at the Registered Office or such other place as may be indicated in the notice of meeting, which shall include the Agenda of such meeting.

b) When all the members of the Board are present, either personally or by proxy to any notice, the Board can validly deliberate.

c) The Board may validly deliberate and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

d) A director may attend a meeting of the Board physically or by telephone conference or may be represented by another director to whom a proxy has been given. A proxy may be given in writing including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

**Art. 15. Resolutions of the board.**

a) Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, as provided for in Article 14.c above. In case of a tie, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

b) Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

Such resolutions may be taken by way of several written documents of identical form, each one being signed by one or more Directors, provided that the signature of every Director is on any one of the written documents.

c) Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by all Directors present or represented at the meeting as provided for in Article

14.c above. Such minutes shall be inserted in the Minute Book of the company, which shall be kept at the Company's Registered Office.

**Art. 16. Delegation of the powers of the board.** The Board may delegate all or part of its power concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers of the company in accordance with the requirements of the Law. Where the Board wishes to appoint a director who is also a member of the Board, the prior approval of the shareholders meeting shall be required.

**Art. 17. Commissaires.**

a) The accounting information given in the annual report shall be reviewed by one or more qualified commissaire(s), who need not be a shareholder and who is appointed by the General Meeting for a maximum period of six years. The Commissaire shall be remunerated by the Company.

b) The Commissaire shall review the affairs of the Company in the manner required by the Law.

**Art. 18. Remuneration and indemnity of directors.**

a) Unless the General Meeting allocates to the directors fixed or proportional emoluments and attendance fees to be charged to general expenses, the mandates of directors shall be granted gratuitously.

b) The Company may indemnify any director against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being a director of the Company.

**Title V. Financial requirements**

**Art. 19. Financial year.** The Company' financial year shall start on January 1<sup>st</sup> and terminate on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 20. Financial statements.**

a) The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year. The accounts of the Company shall be expressed in the same currency as the share capital.

b) The annual General Meeting shall be presented with reports by the directors and commissaire and shall, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account, which shall then be deposited at the register of commerce.

**Art. 21. Discharge.** After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may, by separate vote, discharge the directors and commissaire from any and all liability to the Company.

**Art. 22. Appropriation of profits.**

a) The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

b) Five percent of these net profits shall be appropriated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

c) The appropriation of the balance of the profit shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board and may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions.

d) The Board is authorised to declare the payment of interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

**Title VI. Dissolution and Liquidation**

**Art. 23. Dissolution.**

a) The General Meeting may, at any time, decide to dissolve the Company upon proposal by the Board, proceeding in accordance with the provisions of the Law.

b) Upon the dissolution, the General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company.

c) From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted an amount required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

### **Title VII. General provisions**

**Art. 24. General.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Law.”

#### *Transitory provisions*

The financial years during which the transfer of the Company has been operated will end as at December 31<sup>st</sup>, 2010.

#### *Sixth resolution*

The General Meeting decides to give discharge to Mr. Kaloyan Stoyanov for the execution of his mandate until this present day.

#### *Seventh resolution*

The General Meeting decides confirm and/or appoint the following persons as directors of the Company for a duration of 6 years, ending at the annual General Meeting of the year 2016:

1. Mr Kaloyan Stoyanov, jurist, born on December 15<sup>th</sup>, 1948, at Sofia (Bulgaria) with professional address at 6, Place des Eaux-Vives, CH-1211 Geneva 3 (Switzerland).
2. Mr Didier Mc Gaw, attorney at law, born on September 2<sup>nd</sup>, 1962 at Curepipe (Mauritius) with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L2763 Luxembourg.
3. Mr Stéphane Lataste, attorney at law, born on January 14<sup>th</sup>, 1965 at Laval (France) with professional address at 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

#### *Eighth resolution*

The General Meeting decides to appoint C.R.C. Cabinet de Révision & Conseil S.A., established and having its registered office at CH-1207 Geneva, 6, Place des Eaux-Vives, registered at the Register of Geneva under number CH-660-1244998-6 as Commissaire of the Company for a duration of 6 years, ending at the annual General Meeting of the year 2016.

Nothing further being on the agenda, the meeting was declared closed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith, that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Kaloyan Stoyanov, né le 15 décembre 1948 à Sofia (Bulgarie), avec adresse professionnelle au 6, Place des Eaux-Vives, CH1211 Genève, Suisse, ici représenté par Madame Cynthia FRADCOURT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée à Genève le 20 septembre 2010.

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le comparant est l'Associé Unique de la société "ELLASTON COMPANY NV", une société anonyme ("la Société"), ayant son siège social à Piertamaai 123, Curaçao, Antilles Néerlandaises (Curaçao), inscrite au registre de commerce de Curaçao sous le numéro 78802, constituée sous la loi des Antilles Néerlandaises suivant acte reçu de Maître Gerard Christoffel Antonius Smeets, notaire de résidence à Curaçao, Antilles Néerlandaises en date du 5 mai 1998.

- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la société "ELLASTON COMPANY NV", préqualifiée (ci-après l'«Assemblée Générale»), est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Confirmation du transfert du siège social et du principal établissement de la Société de Curaçao (Antilles Néerlandaises) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet immédiat.

2. Confirmation de la conversion la Société en société anonyme sous la dénomination de ELLASTON COMPANY S.A. et confirmation du changement de nationalité de la Société de la nationalité des Antilles Néerlandaises à la nationalité luxembourgeoise.

3. Confirmation de la modification de l'objet social comme suit:

a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres société luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

4. Approbation du bilan de la Société au 30 juin 2010 avec confirmation que tout l'actif et tout le passif de la Société restent ceux de la Société, celle-ci continuant à détenir tous les actifs, à être obligé pour tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des Antilles Néerlandaises et approbation du rapport du réviseur décrivant la situation patrimoniale de la Société.

5. Confirmation et approbation de nouveaux statuts conformes à la loi luxembourgeoise.

6. Décharge à donner à l'administrateur actuel de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

7. Nomination des membres du conseil d'administration de la Société.

8. Nomination du commissaire de la Société.

9. Divers.

L'intégralité du capital social étant représentée à l'Assemblée Générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents et représentés se déclarant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour que leur a été communiqué au préalable.

La présente Assemblée Générale réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'Assemblée Générale:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de confirmer le transfert du siège social et du principal établissement de la Société de Pietermaai 123, Curaçao, Antilles Néerlandaises au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de confirmer la transformation de la Société sous la la forme d'une société anonyme sous le nom de ELLASTON COMPANY S.A. et de confirmer le changement de la nationalité de la Société de celle des Antilles néerlandaises à celle de luxembourgeoise.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet de la Société, qui sera dorénavant libellé comme suit:

«a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres société luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.



d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'approuver le bilan de la Société au 30 juin 2010 et confirme que tout l'actif et tout le passif de la Société auparavant de nationalité des Antilles Néerlandaises restent ceux de la Société désormais de nationalité luxembourgeoise, la Société continuant à détenir tous l'actif, à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des Antilles Néerlandaises et d'approuver le rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société à responsabilité limitée «L'Alliance Révision SARL», avec siège social à Luxembourg, décrivant la situation patrimoniale de la Société et dont la conclusion est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des actifs et passifs de la Société, qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale des actions ordinaires à émettre par la Société anonyme.»

Ledit bilan d'ouverture et le dit rapport, signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décidant de confirmer et d'approuver de nouveaux statuts en conformes à la loi luxembourgeoise et de procéder qui seront désormais comme suit:

### **«Titre I<sup>er</sup> . Définitions**

Dans les présents statuts, les mots et expressions suivants auront, sauf incohérence par rapport au contexte, les significations indiquées ci-dessous:

- a) Les «Statuts» signifie: les présents statuts et tels qu'ils seront le cas échéant amendés par la suite;
- b) Le «Conseil» signifie: le conseil d'administration de la Société;
- c) «Jour Ouvrable» signifie: jour d'ouverture des banques à Luxembourg;
- d) La «Société» signifie: ELLASTON COMPANY S.A. établie conformément aux Statuts;
- e) L'«Assemblée Générale» signifie: l'assemblée générale des actionnaires de la Société;
- f) La «Loi» signifie: la loi du 10 août 1915 modifiée, relative aux sociétés commerciales;
- g) Le «Siège Social» signifie: le siège social de la Société établi conformément aux dispositions de l'Article 3, où doivent parvenir les citations en justice et autres actes de procédure;
- h) Le «Registre des Actionnaires» signifie: le registre des actionnaires de la Société maintenu conformément aux dispositions de l'article 7 et contenant la liste de toutes les actions nominatives.

### **Titre II. Généralités**

**Art. 1<sup>er</sup> . Statut et dénomination.** Il est constitué une société anonyme sous la dénomination de ELLASTON COMPANY S.A.

#### **Art. 2. Durée.**

- a) La Société est constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, prenant cours au jour de signature des présents statuts.
- b) Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale, délibérant dans les formes prescrites par la Loi pour la modification des statuts, conformément aux dispositions de l'article 23.

#### **Art. 3. Siège social.**

- a) Le Siège Social est établi à Luxembourg.
- b) Le Conseil pourra décider de l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la Société, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, conformément aux prescriptions légales.
- c) Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Siège Social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise. La déclaration de transfert du Siège Social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux situé à cet effet dans de telles circonstances.

#### **Art. 4. Objet.**

- a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions sur des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

### **Titre III. Capital social**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000), représenté par cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

**Art. 6. Variations du capital social.** La Société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

#### **Art. 7. Actions.**

a) Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Toutes les actions nominatives émises par la Société seront mentionnées dans le Registre des Actionnaires, lequel sera conservé au Siège Social.

Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire en nom, l'adresse à laquelle les convocations à l'Assemblée Générale lui seront envoyées, le nombre d'actions par lui détenues ainsi que l'indication des versements effectués. Au cas où le Registre des Actionnaires omettrait d'indiquer l'adresse d'un actionnaire en nom, celle-ci sera réputée être l'adresse du Siège Social.

b) Les actions de la Société peuvent être émises, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

c) La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration de transfert inscrite dans le Registre des Actionnaires, laquelle déclaration sera signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs. La cession d'actions au porteur s'opère par la seule tradition des titres.

### **Titre IV. Administration et surveillance**

#### **Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.**

a) L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, cette assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au Siège Social, soit à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans la convocation émise par le Conseil.

c) Le Conseil peut décider que, pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent effectuer le dépôt de leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation émis par le Conseil.

#### **Art. 9. Pouvoirs des assemblées générales.**

a) L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises par une telle assemblée engageront tous les actionnaires.

b) L'Assemblée Générale aura tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la Loi et par ces Statuts. Une telle assemblée disposera notamment des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

c) Une Assemblée Générale extraordinaire peut modifier tout ou partie des Statuts, sous réserve qu'une telle assemblée soit tenue en conformité avec les exigences de quorum et de majorité prévus par la Loi pour la modification des Statuts.

c) Lorsque la Société compte un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

#### **Art. 10. Quorum et vote des actionnaires.**

a) Chaque action de la Société donne droit à une voix sauf dans les cas où la Loi prévoit autrement.

b) Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

d) Les résolutions adoptées par une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

e) Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont inscrites dans un procès verbal.

#### **Art. 11. Avis de convocation.**

a) Les convocations sont effectuées en conformité avec la Loi.

b) Au cas où tous les actionnaires sont présents à l'Assemblée Générale, en personne ou par mandataire, déclarent renoncer à leur droit à être dûment convoqués et avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour conformément à la Loi, une telle Assemblée Générale peut valablement délibérer.

#### **Art. 12. Administrateurs.**

- a) La Société est administrée par le Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- b) Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans, étant entendu qu'ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif et/ou remplacés à tout moment par résolution des actionnaires.
- c) En cas de vacance d'un poste d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une Assemblée Générale, les administrateurs restants peuvent se réunir pour élire, à la majorité, un administrateur dont la nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale.
- d) Tout administrateur nommé par l'Assemblée Générale ou conformément aux provisions de l'Article 12.c. ci-dessus, en remplacement d'un autre administrateur dont le mandat n'est pas encore venu à expiration, achèvera le mandat de son prédécesseur.
- e) Le Conseil élit un Président parmi ses membres.

#### **Art. 13. Pouvoirs du conseil.**

- a) Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, notamment tous les actes d'administration ou de disposition pour le compte de la Société.
- b) Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les présents Statuts tombe dans le cadre de sa compétence.
- c) En particulier, les actions judiciaires impliquant la Société, tant en demandant qu'en défendant, seront menées au nom de la Société par le Conseil ou par un administrateur délégué à ces fins par le Conseil.
- d) La Société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'une personne investie des pouvoirs spéciaux prévus à l'Article 16. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

#### **Art. 14. Réunions du conseil.**

- a) Le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou d'un ou plusieurs administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, au Siège Social ou en quelque autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, lequel contiendra l'ordre du jour.
- b) Au cas où tous les membres du Conseil sont présents, en personne ou par mandataire, le Conseil peut valablement délibérer.
- c) Le Conseil peut valablement délibérer et prendre des décisions si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.
- d) Les administrateurs peuvent prendre part aux délibérations du Conseil, en étant présents en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représentés par un autre administrateur détenteur d'une procuration. Une telle procuration peut être accordée par écrit, notamment par télégramme, télécopie, télex ou tout autre moyen de communication généralement admis à ces fins.

#### **Art. 15. Décisions du conseil.**

- a) Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
- b) Les décisions signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement. De telles décisions pourront être valablement prises sous la forme de plusieurs documents écrits de forme identique, chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs administrateurs, étant entendu que la signature de chaque administrateur se trouvera au moins sur l'un des dits documents.
- c) Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, conformément à l'Article 14.c. ci-dessus. Les procès-verbaux seront insérés dans le registre des procès-verbaux de la Société, lequel sera conservé au Siège Social.

**Art. 16. Délégation des pouvoirs du conseil.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société, à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s) ou autres agents de la Société, conformément à la Loi. La délégation à un membre du Conseil est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

#### **Art. 17. Commissaires.**

- a) Les informations comptables contenues dans le rapport annuel seront révisées par un ou plusieurs commissaire(s), actionnaire(s) ou non, qui sera nommé par l'Assemblée Générale pour une durée ne dépassant pas six ans, et sera rémunéré par la Société.

b) Le commissaire révisera les comptes de la Société conformément aux prescriptions légales.

#### **Art. 18. Rémunération et indemnisation des administrateurs.**

a) L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence, à charge des frais généraux. Autrement, le mandat des administrateurs sera exercé à titre gratuit.

b) La Société peut indemniser tout administrateur des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auquel il serait impliqué en raison de son mandat d'administrateur de la Société.

### **Titres V. Données financières**

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 20. Situation financière.**

a) A la fin de chaque exercice social, le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société. Les documents comptables de la Société seront établis dans la même devise que celle dans laquelle est exprimé le capital social.

b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaire(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce.

**Art. 21. Décharge.** Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaire(s) de tout engagement envers la Société.

#### **Art. 22. Attribution des bénéfices.**

a) L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

b) De ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit.

c) L'attribution du solde du bénéfice sera déterminé par l'Assemblée Générale annuelle sur proposition du Conseil et pourra comprendre notamment la distribution de dividendes, la création ou le maintien de réserve et des provisions.

d) Le Conseil peut décider de la mise en distribution d'acomptes sur dividendes, conformément aux dispositions légales applicables au moment où le paiement est effectué.

### **Titre VI. Dissolution et Liquidation**

#### **Art. 23. Dissolution.**

a) L'Assemblée Générale peut, à tout moment, décider de procéder à la dissolution de la Société sur proposition faite par le Conseil conformément à la Loi.

b) Après avoir décidé la dissolution, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateur(s) afin de réaliser les avoirs de la Société et d'en régler les dettes.

c) De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 24. Général.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.»

#### *Dispositions transitoires*

L'exercice au cours duquel le transfert de la Société a été opéré se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'accorder décharge à Monsieur Kaloyan Stoyanov, administrateur de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer les personnes suivantes comme administrateurs de la Société pour une durée de six années, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2016:

1. Monsieur Kaloyan Stoyanov, né le 15 décembre 1948 à Sofia, Bulgarie, avec adresse professionnelle au 6, Place des Eaux-Vives, CH1211 Genève, Suisse.

2. Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

3. Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

*Huitième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer C.R.C. Cabinet de Révision & Conseil S.A., établie et ayant son siège social à CH-1207 Genève, 6, Place des Eaux-Vives, enregistrée au Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660-1244998-6 comme commissaire au compte de la Société pour une durée de six années, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale de 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en case de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en entête des présentes.

Après lecture au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Fradcourt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43986. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135977/597.

(100155250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**Duphly Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 156.079.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourth day of the month of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Famax International Corp., having its registered office at Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> floor, East 54<sup>th</sup> Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, Republic of Panama,

here represented by Mrs. Annick Braquet, having her professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 24, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities

or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall bear the name “Duphly Holding S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

**Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, as defined by the general meeting of the shareholder(s).

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 14.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Decisions taken during such a meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 15.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

**Art. 16.** The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber, shares	Shares	Payment
- Famax International Corp., prenamed . . . . .	12,500	EUR 12,500
Total: . . . . .	12,500	EUR 12,500

The amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,200.-

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Christophe Gaul, director, born on 3<sup>rd</sup> April 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the individual signature of any manager.

2. The address of the Company is fixed at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Famax International Corp., ayant son siège social à Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> floor, East 54<sup>th</sup> Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama, République de Panama,

ici représentée par Madame Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.



**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «Duphly Holding S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, comme défini par l'assemblée générale des associés.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 14.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans la notice de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur, parts sociales	Parts sociales	Libération
- Famax International Corp., préqualifiée .....	12.500	EUR 12.500
Total: .....	12.500	EUR 12.500

Le montant de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Christophe Gaul, directeur, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec une adresse professionnelle à 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature individuelle de chaque gérant.

2. L'adresse du siège social est fixée au 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44069. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137781/311.

(100158043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

#### **Nuka S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.876.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137150/11.

(100156409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

#### **ProLogis ITALY XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.922.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of September,  
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of ProLogis European Developments BV, a limited

liability company incorporated under the laws of The Netherlands having its registered office at Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34248696,

by virtue of a proxy given on 28 September 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Italy XXII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 21<sup>st</sup>, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 516 of May 31<sup>st</sup>, 2005 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have not been amended since that date;

- that the share capital of the Company is fixed at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by one thousand two hundred (1.200) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis European Developments BV prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 September 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 September 2010 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at ONE THOUSAND ONE HUNDRED EURO (1,100.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis European Developments BV, une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34248696,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Italy XXII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 516 du 31 mai 2005 (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis European Developments BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 septembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE CENT EUROS (1.100.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43273. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138646/100.

(100158722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Nestor Lux 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137152/10.

(100156014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Newport Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.711.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010137153/10.

(100156209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Newport Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.711.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137154/10.

(100156212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Newport Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 76.711.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137155/10.

(100156216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**PDL Europe GV Subs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 155.170.

En date du 12 octobre 2010, la société à responsabilité limitée PDL Europe GV Holdings S.à r.l. a cédé ses 12.500 parts sociales de la société à responsabilité limitée PDL Europe GV Subs S.à r.l. à la société à responsabilité limitée PDL Europe PX Holdings S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B no 155163, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

PDL Europe GV Subs S.à r.l.

Hugo Froment

Référence de publication: 2010137176/14.

(100156556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Nex-Foto Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 52.196.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(Cette version remplace la précédente enregistrée à Luxembourg le 17 juillet 2009 - Réf.: L090107669.05)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137156/12.

(100156377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Ondina Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 128.977.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010137162/10.

(100156288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Optimum Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 49.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137163/9.

(100156340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**FIL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 29.112.

—  
*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 octobre 2010*

L'Assemblée a décidé:

- d'élire cinq (5) Administrateurs, en particulier de réélire les quatre (4) Administrateurs actuels:

Claude Hellers, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Charles Hutchinson, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Marc Wathelet, 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Hugh Mullan, 25 Cannon Street, EC4M 5TA, Londres, Royaume Uni

Et d'élire l'Administrateur suivant:

Kristina Isherwood, Millfield Lane Lower Kingswood Tadworth, KT20 6RB, Royaume Uni

Ces Administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2011, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

- d'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.a.r.l. Luxembourg comme réviseur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2011 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Luxembourg, le 12 Octobre 2010.

Marc Wathelet

*Administrateur*

Référence de publication: 2010137828/23.

(100158233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

**Optimum Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.828.

—  
EXTRAIT

Il résulte du courrier daté du 18 mai 2010 de la société anonyme La Fiduciaire Monterey International s.a, en liquidation volontaire, établie et ayant son siège social à L-1010 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B80696, que cette dernière a démissionné, à compter du 18 mai 2010, de ses fonctions de commissaire aux comptes au sein de la société OPTIMUM CONSEIL s.a, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B.49828.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Signature

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010137164/16.

(100156349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Regata Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 20.859.

—  
L'an deux mille dix, le premier octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding REGATA INVESTMENTS S.A., avec siège social à L1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, constituée suivant acte notarié en date du 4 octobre 1983, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C ( le «Mémorial») numéro 315 du 9 novembre 1983, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial numéro 266 du 13 avril 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean WAGENER, docteur en droit, domicilié professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève DEPIESSE, employée, domiciliée professionnellement au 10a boulevard de la Foire , L-1528 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Donald VENKATAPEN, maître en droit, domicilié professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1.- Modification de l'article premier des statuts en y supprimant le mot «holding» dans la première phrase.

2.- Abandon du statut de société holding avec effet au 01 janvier 2011 et modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

3.- Modification de l'article quatorze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article premier des statuts en y supprimant le mot «holding» dans la première phrase, ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.



## Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatorze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante, ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011:

« **Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WAGENER, G. DEPIESSE, D. VENKATAPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43375. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139242/82.

(100159646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

---

**Opus Estates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.127.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010137165/10.

(100156547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Private Value A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.312.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Corporate and Domiciliary Agent

Gérant

Référence de publication: 2010137167/12.

(100156394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Private Value B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.311.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Corporate and Domiciliary Agent

Gérant

Référence de publication: 2010137168/12.

(100156388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Shining Furrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 147.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.184.

In the year two thousand and ten, the seventeenth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Shining Furrow S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.184 (the Company). The Company has been incorporated on March 15, 2010 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 942 dated May 5, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

There appeared:

VTS HQ sp. z o.o., a limited liability company registered and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Szkolna 24, Suchy Dwór, 81-198 Kosakowo, Poland and registered under KRS number 0000239559 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Etienne de Crépy, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 9, 2010

which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Acknowledgement of report established by PwC Polska Sp. Z o.o., an independent auditor established in Poland dated July 15, 2010 for the valuation of selected intangible assets owned by the Sole Shareholder (the Report);

2. Increase of the share capital of the Company by the issuance of one thousand eighty (1,080) new shares having a nominal value of one hundred and twenty five (125.- EUR) and having the same rights as the existing shares;

3. Subscription to and payment for the one thousand eighty (1,080) new shares of the Company through the contribution in kind of an aggregate amount of the euro equivalent to fifty-four million polish zloty (PLN 54,000,000) at the exchange rate PLN/EUR published by the European Central Bank on the day before the extraordinary general meeting of the shareholder of the Company resolving on its share capital increase, consisting in the selected intangible assets valued as per the Report (the Contributed Intangible Assets);

4. Subsequent amendment of article 6 of the Articles;

5. Amendment of the register of shareholders the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Citco C&T (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting acknowledges the Report.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty five thousand euro (EUR 135,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty five euro (EUR 125) each to one hundred forty seven thousand five hundred euro (EUR 147,500), by the issuance of one thousand eighty (1,080) new shares having a nominal value of one hundred and twenty five (125.- EUR) each and the same rights as the existing shares.

*Third resolution*

The Meeting resolves to record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

### *Subscription – Payment*

VTS HQ sp. z o.o., represented as stated hereabove, declares to subscribe for the one thousand eighty (1,080) new shares having a nominal value of one hundred and twenty five (125.- EUR), and to fully pay them up by a contribution in kind of an aggregate amount of the euro equivalent to fifty-four million polish zloty (PLN 54,000,000) at the exchange rate PLN/EUR published by the European Central Bank on September 16, 2010 (i.e. PLN 3.9403 to EUR 1), i.e. thirteen million seven hundred and four thousand five hundred forty euro and twenty-six eurocents (EUR 13,704,540.26), consisting in the Contributed Intangible Assets.

Such contribution in an aggregate amount of thirteen million seven hundred and four thousand five hundred forty euro and twenty-six eurocents (EUR 13,704,540.26) made to the Company is to be allocated as follows:

- one hundred thirty five thousand euro (EUR 135,000) to the share capital account of the Company; and
- thirteen million five hundred sixty-nine thousand nine hundred forty euro and twenty-six eurocents (EUR 13,569,940.26) to the share premium account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the Contributed Intangible Assets has been produced to the undersigned notary through (i) a management certificate issued by the management of the Company on September 13, 2010 (the Certificate) and (ii) the Report.

The aforesaid Certificate and Report, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

### *Fourth resolution*

The Meeting resolve to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

“6. The corporate capital is set at one hundred forty seven thousand five hundred euro (EUR 147,500), represented by one thousand one hundred eighty (1,180) shares with a nominal value of one hundred and twenty five (125.- EUR) each”.

### *Fifth resolution*

The Meeting resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Citco (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, such person signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix septième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Shining Furrow S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.184 (la Société). La Société a été constituée le 15 mars 2010 suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 942 du 5 mai 2010.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

### **A comparu**

VTS HQ sp. z o.o., une société à responsabilité limitée immatriculée et existant en droit polonais, ayant son siège social à ul. Szkolna 24, Suchy Dwór, 81-198 Kosakowo, Pologne et immatriculée sous le numéro KRS 0000239559 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Etienne de Crépy, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre 2010,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Reconnaissance du rapport établi le 15 juillet 2010 par PwC Polska Sp. Z o.o., un auditeur indépendant établi en Pologne pour l'évaluation d'une sélection d'actifs incorporels détenues par l'Associé Unique (le Rapport);

2. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de mille quatre vingt (1.080) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125.-) et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

3. Souscription à et libération des mille quatre vingt (1.080) nouvelles parts sociales de la Société par un apport en nature d'un montant total en euros équivalent à cinquante quatre millions de zloty polonais (PLN 54.000.000) au taux de change PLN/EUR publié par la Banque Centrale Européenne le jour précédant l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la Société statuant sur l'augmentation de son capital social, composé des actifs incorporels évalués dans le Rapport (les Actifs Incorpororels Contribués);

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Citco C&T (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée prend acte du Rapport.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cent trente cinq mille euros (EUR 135.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125.-) chacune, à cent quarante sept mille cinq cents euros (EUR 147.500), par l'émission de mille quatre vingt (1.080) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125.-), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

VTS HQ sp. z o.o., ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux mille quatre vingt (1.080) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125.-), et les libérer intégralement par un apport en nature d'un montant en euros équivalent à cinquante quatre millions de zloty polonais (PLN 54.000.000) au taux de change PLN/EUR publié par la Banque Centrale Européenne le 16 septembre 2010 (soit PLN 3,9403 pour EUR 1), à savoir treize millions sept cent quatre mille cinq cent quarante euros et vingt-six eurocents (EUR 13.704.540,26), composé des Actifs Incorpororels Contribués.

Cet apport d'un montant total de treize millions sept cent quatre mille cinq cent quarante euros et vingt-six eurocents (EUR 13.704.540,26) fait à la Société doit être alloué de la manière suivante:

- cent trente cinq mille euros (EUR 135.000) au compte du capital social de la Société; et
- treize millions cinq cent soixante-neuf mille neuf cent quarante euros et vingt-six eurocents (13.569.940,26) au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La preuve de la propriété et de la valeur des Actifs Incorpororels Contribués a été apportée au notaire instrumentant par le biais (i) d'un certificat de gestion émis par la gérance de la Société le 13 septembre 2010 (le Certificat) et (ii) du Rapport.

Lesdits Certificat et Rapport, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

«6. Le capital social est fixé à cent quarante sept mille cinq cents euros (EUR 147.500), représenté par mille cent quatre vingt (1.180) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125.-) chacune»

## Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Citco C&T (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

## Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire agissant au nom de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. DE CREPY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41652 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137535/181.

(100157484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

**Pan Europe AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.057.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137171/10.

(100156469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Trèves Offices SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 140.084.

*Rectificatif, selon statuts, de l'extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 16 juin 2010 - N° de publication L100153910.06 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 11/10/2010:*

Il y a lieu de lire «Commissaire aux comptes» à la place de Réviseur en ce qui concerne le mandat de MAZARS.

LUXEMBOURG, le 12 octobre 2010.

Pour Trèves Offices SA

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010137243/14.

(100156339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Pargestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137172/9.

(100156344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Pargestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137173/9.

(100156347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Paritex Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.359.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARITEX HOLDING SPF S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010137174/12.

(100156669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Euro Modul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8127 Bridel, 13, Op der Dresch.

R.C.S. Luxembourg B 136.204.

Im Jahre zweitausendzehn, den fünften Oktober;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxembourg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Armin SCHMATZ, Certified Rating Analyst, geboren in Heppenheim (Bundesrepublik Deutschland), am 5. Mai 1958, wohnhaft in L-8127 Bridel, 13, op der Dresch.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Euro Modul S.à r.l.", mit Sitz in L-8127 Bridel, 13, op der Dresch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 136204, (die „Gesellschaft“), gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri BECK, mit Amtssitz in Echternach, am 1. Februar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 611 vom 12. März 2008;

- Dass der Erschienene erklärt alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft zu sein (der "Alleingesellschafter") und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der Alleingesellschafter stellt fest, dass auf Grund einer, von der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches angenommenen und von der Geschäftsführer genehmigten, privatschriftlichen Abtretungen von Geschäftsanteilen, Herr Ralf EWEN, Kaufmann, wohnhaft in D-54306 Kordel, Kimmlingerstrasse 22 (Bundesrepublik Deutschland), seine neunundvierzig (49) Anteile an Herrn Armin SCHMATZ, vorgeannt, abgetreten hat.

Der Anteilseigner trat somit vom Tage der Geschäftsanteilsübertragung sofort in den Besitz und Genuss der ihnen übertragenen Anteile und hat ab dem vorgeannten Zeitpunkt die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners angenommen.

*Zweiter Beschluss*

Nach dieser hiervor festgestellten Abtretung von Geschäftsanteilen wird Artikel 6 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Anteile, mit einem Nominalwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist."

*Dritter Beschluss*

Der Alleingesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Ralf EWEN als Geschäftsführer an und erteilt ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

Herr Armin SCHMATZ, vorgenannt, wird in seiner Funktion als somit alleiniger Geschäftsführer bestätigt.

Die Zeichnungsberechtigung des Geschäftsführers wird festgelegt wie folgt:

"Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten."

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: A. SCHMATZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2010. LAC/2010/44601. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138490/53.

(100158302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Pergam Properties 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010137180/12.

(100156102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**European W2W Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 495.200,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.445.

*Extrait des décisions de l'associé unique de la société datées du 23 avril 2010*

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Eric Henricus Laurens Antonius van den Eijnden de ses fonctions de gérant B la Société avec effet immédiat.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Fabio Pesiri, domicilié professionnellement au 7, Avenue Lloyd Georges, 1000 Brussels, Belgique, en qualité de nouveau gérant B de la Société à compter du 23 avril 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European W2W Participations S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010138492/17.

(100158994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Pergam Properties 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010137181/12.

(100156106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Pix Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.268.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010137184/10.

(100156318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Pix Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.268.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010137185/10.

(100156319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Pix Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.268.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010137186/10.

(100156320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

**Stadtpark 1.7 S.C.S., Société en Commandite simple.****Capital social: EUR 1.001,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 135.214.

Les comptes annuels de la société Stadtpark 1.7 S.C.S. au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 octobre 2010.

Marion Géniaux.

Référence de publication: 2010137216/12.

(100156203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.